



▶ REpondants
COMMUNAUTAIRES

▶ CRÉATION DE
VOTRE GROUPE

SECTION 2

Répondants communautaires

Répondants communautaires

Un répondant communautaire est une organisation, association ou personne morale qui parraine des réfugiés dans le cadre du programme de Parrainage Privé de Réfugiés. Contrairement aux Signataires d'Entente de Parrainage (SEP), les groupes communautaires qui souhaitent présenter une demande de parrainage en tant que Répondant Communautaire ne sont pas tenus d'être constitués en société en vertu de la loi fédérale ou provinciale.

Les Répondants Communautaires doivent:

- ▶ avoir la capacité financière d'effectuer le parrainage;
- ▶ fournir la preuve de la capacité de fournir le soutien émotionnel / social nécessaires aux réfugiés et à leurs familles, et
- ▶ être basé dans la communauté où le réfugié est censé vivre.

Une fois approuvé, chaque groupe communautaire peut soumettre jusqu'à deux engagements de parrainage par an. Chaque fois qu'ils veulent parrainer, les répondants communautaires doivent faire l'objet d'une évaluation financière et du plan d'aide à l'établissement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Les Répondants communautaires ne peuvent parrainer que les personnes qui sont reconnues comme réfugiés, soit par le HCR soit par les autorités étatiques dans le pays d'asile, et qui ont un document faisant preuve de ce statut.

Veillez noter qu'une politique temporaire annoncée par IRCC le 19 décembre 2016, ce qui a permis aux Répondants communautaires de parrainer des réfugiés syriens et irakiens sans le statut de réfugié, a pris fin le 25 janvier 2017.

Création de votre Groupe

Réfléchissez à qui vous avez besoin dans le cadre de votre groupe. Par exemple,

- ▶ Combien d'argent votre organisation peut contribuer? Combien doit encore être apportée par d'autres?
- ▶ Y a-t-il un membre de la famille ici au Canada qui contribuera également au parrainage?

- ▶ Connaissez-vous d'autres personnes dans votre communauté qui ont été impliquées dans des parrainages précédents ou de travaux connexes en matière de réfugiés qui peuvent être en mesure d'aider avec la procédure, des dons, ou d'aider à l'établissement des nouveaux arrivants?

Lorsque vous considérez les exigences du parrainage, vous commencerez à trouver des personnes qui seront en mesure de vous joindre au partenariat de parrainage.

Bien que le parrainage soit soumis au nom d'un groupe communautaire, il est important de noter qu'il sera nécessaire d'apporter la preuve qu'il y a un groupe de bénévoles pour aider au parrainage. C'est le groupe communautaire qui doit fournir la preuve de capacités financières, mais ils doivent aussi montrer qu'il y a des gens qui accueilleront le réfugié à son arrivée et de fournir le soutien à l'établissement nécessaire.

Les Répondants communautaires peuvent également choisir de s'associer officiellement avec une personne, comme un parent de réfugiés parrainés qui vit au Canada, ou d'une autre organisation pour réunir les fonds et réaliser les responsabilités liées à l'établissement. Ce type de partenaire officiel est appelé partenaire de parrainage. Un parrainage communautaire peut impliquer plusieurs partenaires de parrainage dans le cadre du groupe de parrainage, mais le principal organisme de parrainage est désigné comme Répondant Communautaire.

Gardez à l'esprit que même si une autre organisation ou un individu est identifié en tant que partenaire officiel dans le parrainage, la responsabilité ultime incombe au Répondant Communautaire qui soumet le parrainage.

Il est nécessaire que la personne propriétaire ou responsable des finances de l'organisation (ex: propriétaire, président, directeur général) signe l'engagement de parrainage pour indiquer qu'ils approuvent l'entreprise du parrainage.

Refugee
Sponsorship
Training
Program

Programme de formation sur le parrainage
privé des réfugiés
Tel: 416.290.1700, 1.877.290.1701
Fax: 416.290.1710
Courriel: info@rstp.ca
Site web: www.rstp.ca



Mis à jour octobre 2017